

Bruxelles, le 6 février 2026
(OR. en)

5274/26

Dossier interinstitutionnel:
2025/0350(NLE)

ESPACE 5
EEE 2
RECH 10
COMPET 35
IND 18
EU-GNSS 2
TRANS 8
AVIATION 2
MAR 3
TELECOM 10
MI 25
CSC 32
CSCGNSS 2
CSDP/PSDC 25
AELE 3

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature de l'accord entre l'Union européenne et l'Islande établissant les règles régissant la participation de l'Islande à la composante Govsatcom du programme spatial de l'Union et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, ainsi que l'accès aux services Govsatcom et aux services gouvernementaux du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée

DÉCISION .../... DU CONSEIL

du ...

**relative à la signature de l'accord
entre l'Union européenne et l'Islande
établissant les règles régissant la participation de l'Islande
à la composante Govsatcom du programme spatial de l'Union
et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée,
ainsi que l'accès aux services Govsatcom et aux services gouvernementaux
du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 189, en liaison avec l'article 218, paragraphe 5,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par courrier du 14 décembre 2023, l'Islande a exprimé son intérêt formel à entamer des négociations sur un accord en vue de participer à la composante Govsatcom du programme spatial de l'Union et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, et d'accéder aux services Govsatcom et aux services gouvernementaux du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée.
- (2) Le 25 février 2025, le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations, au nom de l'Union, d'un accord entre l'Union européenne et l'Islande établissant les règles régissant la participation de l'Islande à la composante Govsatcom du programme spatial de l'Union et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, ainsi que l'accès aux services Govsatcom et aux services gouvernementaux du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée (ci-après dénommé "accord"). Les négociations ont abouti le 16 juin 2025.
- (3) L'Islande coopère depuis longtemps avec l'Union dans le domaine spatial et participe à plusieurs composantes du programme spatial de l'Union.
- (4) L'Union et l'Islande ont conclu un accord sur les procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées¹.

¹ Accord entre la République d'Islande et l'Union européenne sur les procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées (JO L 184 du 6.7.2006, p. 35, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_international/2006/467/oj).

- (5) D'un point de vue géopolitique, la participation de l'Islande à la composante Govsatcom du programme spatial de l'Union et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, ainsi que son accès aux services Govsatcom et aux services gouvernementaux du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, contribuera à renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial et à favoriser la coopération internationale telle qu'elle est définie dans la stratégie spatiale pour l'Europe. Un accord avec l'Islande renforcera la position stratégique de l'Union, qui est un objectif de la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense.
- (6) Il convient dès lors que l'accord soit signé,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La signature de l'accord entre l'Union européenne et l'Islande établissant les règles régissant la participation de l'Islande à la composante Govsatcom du programme spatial de l'Union et au programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, ainsi que l'accès aux services Govsatcom et aux services gouvernementaux du programme de l'Union pour une connectivité sécurisée, est autorisée, sous réserve de la conclusion dudit accord²⁺.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

² Le texte de l'accord sera publié avec la décision relative à sa conclusion.

⁺ Délégations/JO: voir le document ST 5275/26.